

COMPTE-RENDU CTPD du 08/09/2009

Ordre du jour :

- Le regroupement des services de direction « FDL » de la DSF et de la TG
- Bilan d'activité 2008 : missions et moyens budgétaires (suite du CTPD reporté au 30/06/2009)
- Questions diverses :
 - Grippe A
 - Salaire des vacataires
 - Règles d'embauche des auxiliaires
 - Calendrier des instances paritaires

Expert de la parité administrative : Patrick TUTIN

1. LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE DIRECTION « FDL » DE LA DSF ET DE LA TG

L'un des objectifs de la création de la DGFIP est la mise en place d'un interlocuteur fiscal unifié des collectivités locales. L'organisation actuelle de la mission de conseil et de soutien aux collectivités dans le domaine de la FDL fait intervenir deux services différents, les services de direction « fiscalité directe locale » des DSF (SDFDL) et des pôles de « fiscalité directe locale » des TG (PFDL).

Selon la Direction, cet éclatement présente plusieurs inconvénients : l'interlocuteur direct des comptables et des élus n'est pas toujours le « sachant » en technique fiscale, le circuit d'information est allongé dans un calendrier pourtant contraint, il n'y a pas d'approche globale du dossier.

Le regroupement des deux équipes permettra, une approche globale des dossiers, une meilleure réactivité, d'enrichir les analyses financières, de renforcer la capacité à délivrer des explications et du soutien en matière de bases de fiscalité locale et de simulations.

Cette unification entraîne la constitution de « services de fiscalité directe locale ».

Cependant, la DSF ou, selon le cas, le pôle fiscal de la direction départementale des finances publiques continuera de donner des instructions au service de fiscalité directe locale en matière de campagne de taxe professionnelle.

Les services de FDL diligenteront, en liaison avec les SIE, les opérations de contrôle sur les bases de TP. En revanche, les autres activités purement fiscales (matrices, tiers déclarants, bénéficiaires agricoles) sont maintenues dans le domaine de compétence fiscale.

Dans l'attente de la mise en place de la direction départementale des finances publiques, le service de FDL est placé en trésorerie générale au sein du département secteur public local. Le pilotage du regroupement est conduit par le TPG sous la responsabilité de Bertrand LANOTTE, du chef du département secteur public local.

Le service « FDL » comportera 1 agent B issu de la filière fiscale et 2 agents A issus de la filière gestion publique. Le choix de la DSF s'est porté sur l'agent déjà en fonction qui, exerçant à titre principal son activité dans la sphère FDL, répondait à la définition d'agent prioritaire.

Les agents affectés au nouveau service issu du regroupement des SDFDL/PFDL demeurent gérés par les règles relatives à leur filière d'origine.

Le rapprochement des PFDL et des SDFDL ne s'analysant pas comme un changement de résidence, la CAPL n'a pas été réunie. Toutefois la CAPL n°2 qui s'est réunie le 9 juillet 2009 a été informée des conséquences pour l'agent.

Organisation interne du service :

- Dans un premier temps, il s'agit de conserver les compétences actuelles en les regroupant au sein d'un même service. A cet effet, le principe d'une distinction sera posé, pour la répartition des tâches entre les agents, entre les missions d'assiette et celles relatives à l'information et au conseil.
- Dans un second temps, il conviendra de mutualiser les compétences et d'étendre les attributions des agents. Cette mutualisation pourra, par exemple, s'organiser au travers d'une entraide des agents lors des pics d'activité.

A terme, il conviendra de viser l'extension des compétences afin que les agents soient en mesure, quelle que soit leur administration d'origine, d'être opérationnels sur tous les aspects des missions du service.

Sort des missions restant dans la filière fiscale :

En ce qui concerne la mission d'homologation des rôles, dans le contexte où l'agent en charge de la mission ne rejoint pas « le nouveau pôle FDL », l'ensemble de la mission reste en DSF, aussi bien la partie relevant de toutes façons de la filière fiscale :

- rôles généraux et supplémentaires de l'impôt sur le revenu et des contributions sociales,
- taxation des bénéficiaires agricoles forfaitaires,
- taxation des matrices relevant du contrôle fiscal hors application ILIAD (CSP et CFE),
- comptabilité des rôles et les statistiques ,

que la partie concernant les impôts locaux qui aurait pu être transférée :

- rôles généraux et supplémentaires des impôts locaux (TH, TF et TP),
- rôle de la taxe sur les pylônes,
- comptabilité des rôles.

En Moselle, le service de FDL doit être installé le 15 septembre pour une ouverture officielle le 1er octobre 2009. A ce jour, l'ensemble des outils informatiques sont mis en place.

En ce qui concerne la mission d'homologation des rôles, dans le contexte où l'agent en charge de la mission ne souhaite pas rejoindre « le nouveau pôle FDL », l'ensemble de la mission reste en DSF.

Les liaisons existant auparavant entre les services Direction –SIE- CDI/SIP sont maintenues.

Il est à noter que, pour la direction, l'organisation du service reposera sur la mutualisation des compétences qui pourra s'exercer au travers d'une entraide des agents lors des pics d'activités.

Le SNADGI-CGT indique que, s'agissant des 2 agents A issus de la filière gestion publique, un des 2 est en charge actuellement d'analyses financières en sus de sa mission FDL. La DSF garantit que ces analyses financières sont relatives à la FDL.

En effet, on nous explique que l'analyse financière occupe actuellement cet agent à hauteur de 20 à 30 % de son temps. Dans le cadre du nouveau service FDL il sera amené à développer cette activité.

Une question préoccupe les organisations syndicales : la fragilité de ce service et sa personnalisation. Le savoir repose sur un seul agent. S'il vient à être absent durablement qu'advient-il du service et de ses missions ?

Le DSF répond que le souhait du TPG est que l'agent concerné transmette rapidement son savoir, le DSF rajoute que, depuis 2005, la cellule existe au Trésor et que les agents peuvent répondre à des questions simples.

S'agissant des contrôles fiscaux touchant les collectivités locales, un syndicat fait remarquer que cela aboutit, pour un agent des impôts à contrôler un agent du Trésor. M.Pierre MATHIEU explique que la démarche de la DSF consistera essentiellement à miser sur la prévention. Des alertes seront adressées aux collectivités locales pour les inciter à régulariser leur situation. Le contrôle fiscal n'interviendra qu'en dernier recours. Le nombre de contrôles est amené à diminuer. Le DSF donne l'exemple de 3 cas où la TVA sur terrain à bâtir n'avait pas été reversée par la collectivité. Le DSF en a informé le TPG qui a rédigé une note d'information pour ses services. Il faut privilégier la mise en place de réflexes, amener le comptable du Trésor en charge d'une collectivité à se mettre en contact avec le SIE compétent.

La remarque a été faite que les maires avaient pour habitude d'appeler le CDA et demande si une communication a été faite à leur intention. Le pôle FDL sera-t-il un « allô impôts » ?

La direction répond qu'une communication nationale et locale a été faite à l'attention de l'ensemble des élus ainsi que la publication d'une brochure. Le pôle FDL sera pas un « allô impôts ». Le correspondant des collectivités locales est le comptable du Trésor.

La mise en place du service de FDL unifié ne donne pas lieu à un vote en CTP car il n'y a pas de modification des structures. Il n'y pas transfert d'emploi mais mise à disposition.

Autre question abordée: est-ce que la règle selon laquelle « à terme, il conviendra de viser l'extension des compétences afin que les agents soient en mesure, quelle que soit leur administration d'origine, d'être opérationnels sur tous les aspects des missions du service » est également valable pour les SIP.

Le DSF répond que la règle applicable au pôle FDL ne vaut pas pour les SIP. Dans les SIP, c'est le principe « respect du métier » qui prévaut. Dans le SIP, existe la possibilité, sur la base du volontariat, d'apporter une aide lors des pics d'activité. Et il y a polyvalence pour les agents de l'accueil pour les questions simples. Le pôle FDL comporte peu de personnes. C'est pourquoi la règle d'extension des compétences est appliquée, car le service est fragilisé.

A la demande de savoir si les petits SIP courent un risque de se voir appliquer cette règle, le DSF répond que les règles édictées au plan national pour les SIP demeurent inchangées. Il n'y a pas de problème de double langage. La polyvalence est affichée.

L'observation est faite que lors du transfert des Domaines, les agents n'ont pas eu le choix, au départ, de rester dans leur administration d'origine, contrairement à la possibilité offerte aux agents en charge de FDL. Les agents des Domaines ne se sont vu offrir une possibilité de retour que plus tard.

2. BILAN D'ACTIVITE 2008 : MISSIONS ET MOYENS BUDGETAIRES

Le bilan d'activité pour 2008 comparé entre les directions a été reçu.

La DSF fait actuellement partie du groupe 2 (sur 5 groupes) qui comporte 18 directions. Après fusion, elle appartiendra au groupe 1 (sur 4 groupes). La Moselle est pénalisée d'appartenir au groupe 2. Elle est plus proche du groupe 1 où les performances attendues sont moindres.

Globalement, la DSF 57 se positionne à la 14^{ème} place sur 18. Son activité est appréciée sur les critères suivants :

- Qualité du service rendu aux usagers (pondération 15 %)
 - 2008 : 6^{ème} rang
 - 2007 : 9^{ème} rang
- Exercice de l'ensemble des missions (pondération 70 %)
 - 2008 : 14^{ème} rang
 - 2007 : 14^{ème} rang

mais progression globale en 2008 avec des situations contrastées :

- progression du Cx et du CF
- maintien du cadastre et ...
- dégradation en FI
- recul dans assiette des professionnels et des particuliers

Le DSF indique qu'il faut rendre hommage aux chefs de services et aux agents.

- Maîtrise budgétaire et des coûts (pondération 15 %)
 - 2008 : 15^{ème} rang
 - 2007 : 17^{ème} rang
 - 2006 : 18^{ème} (dernier rang)

progression due à la maîtrise des dépenses d'affranchissement.

La direction souligne que les dépenses de fonctionnement doivent être maîtrisées. S'agissant des dépenses de fonctionnement, la DSF 57 était 66^{ème} sur 108 en 2008 et 85^{ème} sur 108 en 2007.

Le problème se situe au niveau des frais de déplacement qui représentent + de 200 000 €. Ces dépenses ont augmenté entre 2007 et 2008. La raison réside dans l'extension du département et l'activité soutenue de certains services.

Frais de déplacement :

- BDV : 28 000 €
- Cadastre : 43 000 €
- BRF (à la charge de la DSF 57 contrairement à autres DSF): ?
- Personnels ALD ou EDRA : 15 000 €
- CMI : 15 000 €

La DSF a acheté 3 véhicules de service :

- CMI : 1 Twingo société
- BRF : 2 Clio campus qui seront livrées en octobre

Ce sont des acquisitions ponctuelles visant des agents se déplaçant beaucoup. Deux agents engagent respectivement 15 à 20 000 € de frais annuellement.

Frais de téléphone :

Très légère hausse en 2008. Mais chiffres proches de la moyenne nationale.

Affranchissement :

Une note a été rédigée en mai 2008. Une enquête de l'IP Dir a été diligentée.

- 600 000 € en 2006 (20% de la DGF)
- 544 000 € en 2007
- 473 000 € en 2008

La **tendance à la baisse** se confirme en 2009, puisqu'au 30/07 les dépenses s'élèvent à 193 000 € au lieu de 241 000 € en 2008.

L'enquête de l'IP Dir relève :

- une bonne connaissance des enjeux de la part des chefs de service ;
- quelques sites où les marges de progrès sont larges (éviter les équipes tournantes au courrier, où les agents ne connaissent pas les préconisations) ;
- aucun contentieux lié à l'absence d'AR. (contribuables attendant la prescription ?) (existence d'une note parue cet été sur Eole préconisant le retour aux 2120 avec AR ?).

Le DSF précise qu'une note sera rédigée après analyse des résultats de l'enquête de l'IP Dir, éventuellement aménagée au vu de la note de la Centrale.

On nous précise que les économies réalisées permettent d'engager des travaux d'amélioration.

Travaux (chauffage) : des robinets thermostatiques sont en cours d'installation rue des Clercs. Idée d'en mettre le maximum.

Loyers et charges locatives : en baisse en raison du retrait des locaux du CDIF à Thionville et à la Tannerie. Cependant le loyer des locaux encore occupés à la Tannerie reste de 150 000 € annuels.

Un syndicat évoque la cession des 5 cellules de commerce Rue des Clercs (95 m² en moyenne). Elles se sont très bien vendues : 550 000 € chacune, à un seul acquéreur.

Il lui a répondu que la vente s'est faite pour le double de l'estimation domaniale. 85 % du prix de vente sera reversé à la DGFIP pour le financement de la mise en place des SIP.

Nombre de départs en retraite :

On nous indique qu'en août, 29 départs étaient confirmés pour 2009. 6 demandes ont été déposées pour 2010.

Recul des droits d'enregistrement hors ISF :

Raisons :

- changement de législation
- baisse du nombre de déclarations de succession reçues
- changement de structures (mise en place du pôle enregistrement et du pôle FIE)

3. QUESTIONS DIVERSES :

3.1 Grippe A

Correspondant départemental pandémie : P. PIERRE

Suppléant : P. DELCROIX

Actuellement nous sommes en phase 5A.

La phase 5 B correspond au démarrage de la pandémie en France métropolitaine, la phase 6 à la pandémie à son maximum.

Note DGFIP du 2/07/09 et note gouvernementale concernant la fonction publique du 26/08/09

En phase 5B ou 6, le plan de continuité repose sur 4 règles:

- limiter les réunions et les organiser en comité restreint;
- si possible, privilégier le travail à domicile (ce qui est plus facile pour certaines missions),
- constituer un annuaire des agents (adresse, n° de tél.);
- limiter les contacts avec le public (en phase 5B et surtout en 6).

Le DSF n'exclut pas de fermer les accueils au public en phase 6.

Le pic pourrait s'étendre sur 2 à 3 semaines selon les spécialistes. Le pic correspondra à l'absence de 30% des agents sur 3 semaines ou 10% des agents par semaine. La fermeture des services sera décidée par les DSF en fonction des consignes nationales et des données locales. Un accueil téléphonique pour les usagers est prévu (faisable selon certains).

Mesures déjà prises :

- création d'une cellule départementale structure pyramidale comprenant les chefs de service

Titulaire : le chef de service

Suppléant : le + souvent 1 agent A (habituellement son adjoint)

Les chefs de service doivent constituer un annuaire des agents. Il permettra de tenir les agents informés de la nécessité de rester chez eux ou de rejoindre leur poste.

- commande de solutions hydroalcooliques, lingettes, masques FFP2 (pour personnes saines - stockés à la TG)

Mesures à prendre si dégradation de la situation:

- fermeture des accueils
- distribution de masques aux personnes non contaminées
si phase 5 b : aux agents d'accueil
si phase 6 : pour tous

L'objet du plan est aussi de préserver l'économie. Les missions prioritaires dont l'exercice doit être assuré en cas de pandémie sont:

- le service de la paye
- le service de paiement des fournisseurs
- Ressources Humaines pour le suivi des personnels
- encaissement de la TVA (et saisie des déclarations);

Le nombre de personnels minimum nécessaires dans chaque SIE a été défini. Il faut entre 2 et 5 agents selon la taille du service. S'il vient à manquer 1 agent, il sera prélevé sur un autre service. Chaque agent supposé malade doit informer son chef de service.

Le CHS se réunit le 9/10/06. Ce plan y sera présenté.

3.2 Salaire des vacataires

Paie à l'indice 292 (légèrement en dessous du SMIC)

1356.80 € bruts

1094.00 € nets

3.3 Règles d'embauche des auxiliaires

Les agents souhaitent un rappel des règles d'embauche des auxiliaires (priorités...) et qu'une information soit faite lors des périodes d'offre afin de pouvoir y inscrire leurs enfants à temps.

La direction enverra un topo aux Os en + de l'info demandée par les agents.

3.4 Calendrier des instances paritaires

- CAPL tableau d'avancement contrôleur principal : lundi 21 septembre 14h00
- Formation CHS : mardi 29 septembre
- CTPD SIP Hayange et Sarreguemines : vendredi 2 octobre 14h00 (9h à la DGCP)
- GT DUERP : jeudi 8 octobre 13H30
- CHS : vendredi 9 octobre
- CAPL LA C en B : lundi 12 octobre à 10h (et après-midi)
- CAPL liste d'aptitude B en A : vendredi 16 octobre 9h00
- Réunion informelle DSF : vendredi 23 octobre 10 h
- CAPL A, B et C pour les SIP de Hayange et Sarreguemines : lundi 9 novembre 14h00
- CTPD DUERP : jeudi 19 novembre matin